

INTERCOS Grand Paris Express

Ci-dessous des propos intéressants issus du PV du conseil du STIF du 30 mars dernier
J'ai surligné des propos assez durs de plusieurs élus, dont V. Péresse, vis à vis de la SGP.

Amendement n° 12 présenté par M. BAUDRIER

LA PRESIDENTE indique que l'amendement n°12 est déposé par MM. BAUDRIER, GARZON et GUILLAUD-BATAILLE.

M. BAUDRIER explique qu'un débat très constructif a eu lieu en commission avec M. BEAUDET. L'amendement proposé de l'exécutif semble tout à fait acceptable.

Le schéma de la ligne C est bloqué depuis de nombreuses années et il est grand temps de trouver une issue, dans la perspective de la future correspondance avec la ligne 15 Sud sur la branche la plus fréquentée aux Ardoines. Si des travaux d'infrastructures ne sont pas réalisés, la desserte pour les populations de l'Essonne, du Val-de-Marne, mais aussi des gares des Hauts-de-Seine desservies, sera catastrophique. Les usagers de la ligne C n'auront pratiquement pas accès ou en tout cas, dans de très mauvaises conditions, à la ligne 15 Sud. Il devient urgent de réaliser, au niveau des Ardoines, des travaux de création de deux quais, d'infrastructures et de signalisation, pour un coût inférieur à 100 millions d'euros.

Un schéma de la SNCF est déjà rédigé. Un débat a lieu au sein de l'entreprise entre les tenants d'un grand schéma de plusieurs milliards, nécessitant des années de réflexion, et d'autres, qui estiment nécessaire d'engager cet investissement à l'horizon 2023-2024, qui peut tout à fait être financé dans le cadre des enveloppes du contrat de plan et permettrait une très forte amélioration de l'accès de la ligne C à la ligne 15 Sud.

Le rapport présenté ayant trait à la rénovation des rames de la ligne C, il serait incohérent de transporter dans des rames rénovées des voyageurs qui ne pourraient pas avoir accès au Grand Paris Express, ce qui sera le cas si cet investissement n'est pas réalisé. S'agissant de l'amendement de l'exécutif, M. BAUDRIER propose d'ajouter à la fin de la phrase : « (...) en particulier pour assurer une bonne liaison avec la ligne 15 Sud », pour bien marquer l'objet. Il s'agit d'une précision, mais sur le fond, il est favorable à l'amendement de l'exécutif.

LA PRESIDENTE précise qu'elle a proposé de sous-amender cet amendement dans une logique constructive de travail avec l'opposition. La proposition mettait l'accent sur la desserte très difficile de la ligne C, notamment pour les Essonnais et pour les Val-de-Marnais. Elle entend bien que la préoccupation de M. BAUDRIER porte surtout sur les Ardoines, ce qui n'était pas complètement clair à la réception de l'amendement. Elle propose donc la modification suivante : « Le STIF présentera au Conseil d'administration, d'ici fin 2016, un rapport sur une première phase du schéma directeur du RER C afin que la rénovation du matériel roulant s'accompagne d'une desserte plus efficace, notamment en interconnexion avec le réseau du Grand Paris Express ».

M. BARBAUX note que la logique est la même que pour d'autres lignes et la bataille qu'il mène avec M. FAVIER pour la gare de Bry-Villiers-Champigny, pour Vert-de-Maisons, etc. Ils ont identifié des oublis importants dans le budget de 1,5 milliard d'euros qui devait être

consacré à l'interconnexion, concernant entre autres la gare de Bry-Villiers-Champigny, dont le coût est chiffré à hauteur de 360 millions d'euros. M. BARBAUX souligne le manque de sérieux dans la conception et les plans du Grand Paris Express, qui ont laissé ces gares de côté, pénalisant ainsi bon nombre de populations de Grande Couronne.

M. KIENZLEN souligne également l'importance des interconnexions entre la ligne 15 Sud et les réseaux RER existants, et pas uniquement aux Ardoines, mais aussi à Vert-de-Maisons et Bry-Villiers-Champigny.

LA PRESIDENTE admet qu'il s'agit d'un vrai sujet et attire l'attention sur une autre question, qui va au-delà et concerne la façon dont les moyens de la SGP sont dépensés et la valorisation foncière autour des gares. Elle a déjà eu l'occasion de poser cette question à la SGP, jugeant les gares de celle-ci très plates. Ce qu'a fait le STIF avec la Ville de Paris sur le dépôt de bus de Lagny est exemplaire de ce point de vue : 85 % du financement du dépôt par la réserve foncière construite au-dessus, appartenant au ministère de l'Intérieur. D'ailleurs, il aurait constitué un très beau site pour le siège de la Région, s'il n'avait pas été déjà construit. Les gares du Grand Paris Express sont très belles architecturalement, mais rien n'est construit au-dessus.

Il s'agit plutôt de projets conçus par une société qui n'est pas comptable de l'argent du contribuable et rencontre moins de difficultés que le STIF à faire fonctionner des lignes. Il est nécessaire d'aborder ces questions d'interconnexions. Si la SGP dépense les fonds sans compter et que le STIF doit compter chaque euro et assurer les interconnexions, cela mérite une rencontre, qu'il convient d'organiser rapidement.

M. BARBAUX pense qu'un soutien fort du STIF est nécessaire dans cette logique d'interconnexions. Il y aurait lieu de voter une motion ou un autre texte qui pèse de ce point de vue. **Membre du Conseil de surveillance de la SGP, M. BARBAUX y voit régulièrement ses interventions et celles de ses collègues repoussées. Cette situation est intolérable et les administrateurs doivent être unanimes pour exiger que ces questions soient prises en compte.**

LA PRESIDENTE fait part de sa position qui consiste à fusionner le STIF avec la SGP en 2017, pour prendre l'intégralité de la compétence. Elle encourage les administrateurs à essayer de faire passer l'idée auprès des candidats à la présidentielle.

M. SERNE rappelle qu'il a toujours fait des interconnexions et des correspondances une priorité absolue. Il pense même que si le STIF fait défaut sur la question des correspondances, notamment pour les lignes en Grande Couronne, ce sera l'arnaque du siècle. En effet, à sa connaissance, tous les Franciliens payent l'impôt Grand Paris, y compris quand ils résident à 60 ou 70 kilomètres.

LA PRESIDENTE note qu'il concerne aussi la taxe parking.

M. SERNE souligne qu'un consensus a été malgré tout atteint autour de ce projet, y compris avec la Grande Couronne, précisément en raison des promesses formulées. La Seine-et-Marne n'a accepté, finalement, d'entrer dans le jeu du Grand Paris qu'au vu d'engagements très clairs, notamment sur Vert-de-Maisons et toutes ces connexions.

LA PRESIDENTE observe qu'il en va de même pour le Val d'Oise.

M. BARBAUX signale que ces connexions sont inscrites dans l'acte motivé de la SGP.

M. SERNE pense que les inquiétudes à ce sujet sont justifiées et que le STIF n'a peut être pas été suffisamment strict avec la Société du Grand Paris. Il souligne que le montage séparant la Société du Grand Paris et le STIF n'était pas l'option la plus indiquée de ce point de vue.

M. SERNE note par ailleurs, dans la gestion des questions d'intermodalité dans les gares, une sorte de primauté de l' élu local par rapport à tous ceux qui pourraient être concernés par des arrivées, par exemple de lignes de bus provenant de plus loin. Aussi, il est totalement disposé à soutenir une remise à plat de ces questions par le STIF. À cet égard, il pense que le comité ministériel du Grand Paris permettrait, d'ores et déjà, de mettre clairement ces questions sur la table, avec une demande de reconsidérer plusieurs problématiques. Il est encore temps pour certaines, mais il craint qu'il soit trop tard pour d'autres.

LA PRESIDENTE rappelle qu'à l'origine, le souhait de séparer le STIF et la SGP était motivé par le besoin de sécuriser le financement de l'investissement dans les nouvelles lignes, qui risquait d'être happé par la modernisation de l'existant. Un certain nombre de débats tenus pendant l'élection régionale montre que le sujet n'est pas complètement neutre. Aujourd'hui, les nouvelles lignes sont suffisamment sur les rails pour permettre objectivement de tenter un rapprochement.

En effet, le sujet principal concerne le financement du fonctionnement et des interconnexions, qui relèvera du STIF. La question se pose de savoir avec quelles ressources. **Or, LA PRESIDENTE a le sentiment que la SGP dépense un peu sans compter, surtout si l'on considère les difficultés évoquées ce matin et à quel point le STIF recherche les financements.** Par ailleurs, elle tient à souligner que les administrateurs du STIF sont des élus. Elle a connu les deux côtés et sait que ces derniers accordent une réelle attention à la pression fiscale.

M. BARBAUX a noté d'autre part des tentatives pour récupérer des fonds pour assumer les JO de 2024 et l'exposition universelle de 2025 sur les budgets en question. Il convient de maintenir une grande vigilance, car les élus devraient alors informer les habitants de Petite ou de Grande Couronne que ces projets ne seront pas réalisés de façon concomitante, mais en 2030 ou au-delà, ce qui est intolérable.

L'amendement n° 12 bis, tel que modifié, est adopté par 27 voix POUR (LA PRESIDENTE, Mmes BOILLOT, CAMARA, KUSTER (pouvoir à Mme BOILLOT), DURANTON, BERESSI, VALLS, MM ALBARELLO (pouvoir à M. BARBAUX), BARBAUX, BEAUDET, BEDIER (pouvoir à M. BARBAUX), BERGER (pouvoir à M. BOEDEC), BODIN, BOEDEC, DUROVRAY (pouvoir à M. BEAUDET), MEIGNEN, GAUDUCHEAU, DOUSSET, VERMES (pouvoir à M. GAUDUCHEAU), KALFON (pouvoir à Mme BERESSI), KIENZLEN, MISSIKA (pouvoir à M. BAUDRIER), BAUDRIER, GARZON, GUILLAUD-BATAILLE, NAJDOVSKI, SERNE) et 1 abstention (Mme GUIBERT).